



Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Ninepoint Corporate Fund Inc.

*États financiers annuels et rapport
de l'auditeur indépendant sur ces états*

31 décembre
2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs d'actions de

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

(Le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto (Canada)
Le 27 mars 2025

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États de la situation financière

Aux 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Placements (notes 3, 5 et 10)	14 889 575	17 422 901
Trésorerie (note 10)	7 806 761	-
Montant à recevoir du courtier	-	378 406
Souscriptions à recevoir	2 100	-
Total des actifs	22 698 436	17 801 307
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire	-	261 878
Distribution à payer aux porteurs de parts	550	-
Rachats à payer	26 263	37 711
Charges à payer	67 700	42 191
Total des passifs	94 513	341 780
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	22 603 923	17 459 527
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série		
Série A	16 152 249	12 176 788
Série D	1 137 312	941 193
Série F	5 314 362	4 341 546
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série par action (note 3)		
Série A	6,33	6,33
Série D	6,55	6,47
Série F	6,54	6,47

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint Corporate Fund Inc.



Warren Steinwall
ADMINISTRATEUR



Paul Baxter
ADMINISTRATEUR

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution (note 3)	3 056	6 971
Dividendes (note 3)	33 200	307 366
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	(2 235 194)	(1 858 843)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	3 892 426	936 787
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) de change	(3 106)	(209)
Revenus de prêts de titres	61 610	29 449
Total des produits (pertes)	1 751 992	(578 479)
Charges (notes 11 et 12)		
Frais de gestion	664 307	542 436
Coûts de transaction (note 3)	151 749	90 520
Coûts de la communication de l'information aux porteurs d'actions	68 762	49 957
Frais d'administration	52 197	14 601
Honoraires d'audit	29 186	10 201
Honoraires des administrateurs	20 000	26 651
Droits de dépôt	19 528	19 373
Droits de garde	16 723	12 710
Honoraires juridiques	8 826	8 637
Charges d'intérêts et frais bancaires	6 552	5 381
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 14)	4 830	5 030
Retenues d'impôt	54	-
Total des charges	1 042 714	785 497
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	709 278	(1 363 976)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	517 965	(1 070 957)
Série D	70 187	11 065
Série F	121 126	(304 084)
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables		
Série A	3 161 244	2 537 236
Série D	193 395	69 220
Série F	952 626	835 920
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action (note 3)		
Série A	0,16	(0,42)
Série D	0,36	0,16
Série F	0,13	(0,36)

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

<i>Pour les exercices clos les 31 décembre</i>	2024	2023
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice		
Série A	12 176 788	2 974 186
Série D	941 193	270 293
Série F	4 341 546	1 084 570
	17 459 527	4 329 049
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation		
Série A	517 965	(1 070 957)
Série D	70 187	11 065
Série F	121 126	(304 084)
	709 278	(1 363 976)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Du revenu de placement net		
Série A	(24 190)	(239 210)
Série D	(1 525)	(1 837)
Série F	(7 485)	(66 303)
Des gains en capital nets sur les placements		
Série A	-	(391 727)
Série D	-	(3 009)
Série F	-	(108 576)
Du remboursement de capital		
Série A	-	(1 826 101)
Série D	-	(14 024)
Série F	-	(506 145)
	(33 200)	(3 156 932)
Opérations sur actions rachetables (note 7)		
Produit de l'émission d'actions rachetables*		
Série A	25 024 824	31 405 142
Série D	1 209 917	813 270
Série F	7 714 911	9 557 673
Réinvestissements de distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	23 969	2 457 038
Série D	1 520	18 870
Série F	7 161	679 650
Rachat d'actions rachetables		
Série A	(21 567 107)	(21 131 583)
Série D	(1 083 980)	(153 435)
Série F	(6 862 897)	(5 995 239)
	4 468 318	17 651 386
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	3 975 461	9 202 602
Série D	196 119	670 900
Série F	972 816	3 256 976
	5 144 396	13 130 478
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice		
Série A	16 152 249	12 176 788
Série D	1 137 312	941 193
Série F	5 314 362	4 341 546
	22 603 923	17 459 527

* Comprend les actions émises aux commanditaires des sociétés en commandite accréditives ayant été acquises par le Fonds au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables *suite*

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Actions à l'ouverture de l'exercice		
Série A	1 922 256	417 377
Série D	145 399	36 657
Série F	671 198	149 713
	2 738 853	603 747
Opérations sur actions rachetables (note 7)		
Émission d'actions rachetables*		
Série A	4 316 354	4 404 954
Série D	193 615	129 925
Série F	1 288 442	1 337 205
Réinvestissements de distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	3 874	366 569
Série D	238	2 782
Série F	1 121	100 279
Rachat d'actions rachetables		
Série A	(3 691 999)	(3 266 644)
Série D	(165 557)	(23 965)
Série F	(1 148 265)	(915 999)
	797 823	2 135 106
Actions à la clôture de l'exercice		
Série A	2 550 485	1 922 256
Série D	173 695	145 399
Série F	812 496	671 198
	3 536 676	2 738 853

* Comprend les actions émises aux commanditaires des sociétés en commandite accréditives ayant été acquises par le Fonds au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Tableaux des flux de trésorerie

<i>Pour les exercices clos les 31 décembre</i>	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	709 278	(1 363 976)
Ajustements :		
(Profits) pertes de change sur la trésorerie	262	(36)
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	2 235 194	1 858 843
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(3 892 426)	(936 787)
Achats de placements	(1 422 687)	(1 209 833)
Produit de la vente de placements	38 064 900	26 763 423
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	25 509	(4 431)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	35 720 030	25 107 203
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	-	(1 374)
Produit de l'émission d'actions rachetables	518 877	179 351
Rachat d'actions rachetables	(28 170 006)	(25 581 363)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(27 651 129)	(25 403 386)
Profits (pertes) de change sur la trésorerie	(262)	36
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	8 068 901	(296 183)
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	(261 878)	34 269
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de l'exercice	7 806 761	(261 878)
Information supplémentaire*		
Intérêts reçus	3 056	6 971
Intérêts payés	6 552	5 381
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	33 200	307 366

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation du Fonds.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2024		Date de restriction/expiration	Coût moyen	Juste valeur
			\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [61,35 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [39,88 %]			
1 000 000	Asante Gold Corporation		1 485 665	1 050 000
271 987	Calibre Mining Corporation		595 649	584 771
251 598	Cantex Mine Development Corporation		66 673	28 934
293 900	Collective Mining Limited		1 052 296	1 754 583
3 000 000	EV Nickel Inc.		1 509 306	1 170 000
688 000	Fireweed Metals Corporation		650 362	963 200
423 568	Karus Mining Inc.**		208 334	162 015
149 580	Legacy Lithium Corporation**		-	-
1 000 000	Nuvau Minerals Corporation		500 000	600 000
180 000	Phoenix Gold Resources (Holdings) Limited**		-	-
401 515	Primary Hydrogen Corporation	9 mars 2025*	132 500	180 157
3 300 000	Sitka Gold Corporation		549 325	1 188 000
725 000	Tudor Gold Corporation		649 304	500 250
3 700 000	White Gold Corporation		1 232 859	832 500
			8 632 273	9 014 410
	ÉNERGIE [21,47 %]			
625 000	Atha Energy Corporation		564 283	350 000
874 500	CanAlaska Uranium Limited		498 465	594 660
500 000	Denison Mines Corporation		910 000	1 305 000
75 000	NexGen Energy Limited		769 500	711 000
10 000	Tourmaline Oil Corporation		556 900	665 200
127 625	Uranium Energy Corporation		642 072	1 227 311
			3 941 220	4 853 171
Total des titres de participation			12 573 493	13 867 581
ACTIONS	BONS DE SOUSCRIPTION [4,52 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [3,10 %]			
1 136 500	Heliostar Metals Limited	16 mars 2026	-	435 564
312 500	Hybrid Power Solutions Inc.	1 ^{er} déc. 2025	-	159
1 087 500	Metallis Resources Inc.	10 juin 2025	-	43 500
333 350	Monumental Energy Corporation	21 avril 2026	-	-
106 922	NeXGold Mining Corporation	9 juin 2025	-	-
216 000	Nexus Uranium Corporation	1 ^{er} mars 2025	62 640	2 851
52 632	Nickel Creek Platinum Corporation	10 mai 2025	-	-
22 727	Nickel Creek Platinum Corporation	23 avr. 2026	-	194
90 000	Nord Precious Metals Mining Inc.	14 avr. 2025	-	-
37 500	Osisko Development Corporation	2 mars 2027	-	5 063
2 500 000	Power Metals Corporation	20 janv. 2025	-	151 750
401 515	Primary Hydrogen Corporation	9 mars 2025*, 8 nov. 2026	-	60 026
454 546	Reflex Advanced Materials Corporation	8 févr. 2025	-	-
315 000	Tincorp Metals Inc.	14 mai 2026	-	822
344 800	Tudor Gold Corporation	22 sept. 2025	-	1 690
520 800	Tudor Gold Corporation	6 avr. 2025	-	99
			62 640	701 718
	ÉNERGIE [1,42 %]			
2 229 400	CanAlaska Uranium Limited	1 ^{er} nov. 2025	-	287 392
625 000	Radio Fuels Energy Corporation	6 déc. 2026	139 500	6 250
1 042 000	Skyharbour Resources Limited	24 août 2025	-	26 634
			139 500	320 276
Total des bons de souscription			202 140	1 021 994
Coûts de transaction (note 3)			(542)	-
Total des placements [65,87 %]			12 775 091	14 889 575
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [34,13 %]				7 714 348
Total de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables [100,00 %]				22 603 923

* Titres dont la revente est limitée jusqu'à la date indiquée ou qui sont assujettis à la règle 144 du *Securities Act of 1933* pour les valeurs mobilières portant la mention R1933

** Société fermée

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 31 décembre 2024

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

Le Fonds a pour objectif de procurer une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés établies au Canada et partout dans le monde œuvrant directement ou indirectement dans le secteur des ressources naturelles.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

Aux 31 décembre 2024 et 2023, une variation de 10 % de l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX et de l'indice de rendement global plafonné des matières S&P/TSX, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une mesure de la relation historique entre le rendement du Fonds et de l'indice mentionné. Ce calcul est composé de plusieurs éléments subjectifs qui, même s'ils sont évalués de manière raisonnable, peuvent changer l'estimation finale s'ils sont modifiés par suite d'une révision des hypothèses.

31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
\$	%	\$	%
1 466 192	6,49	870 337	4,98

b) Risque de change

Le tableau ci-dessous présente l'exposition directe du Fonds au risque de change au 31 décembre 2024. Il présente également l'incidence potentielle sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes. Au 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

31 décembre 2024

Devise	Juste valeur	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$
Dollar américain	1 227 311	5,43	12 273

c) Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 31 décembre 2024

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables aux 31 décembre 2024 et 2023.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
Titres de participation :		
Matières premières	39,88	73,15
Énergie	21,47	22,06
Soins de santé	—	0,35
Bons de souscription	4,52	4,23
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	34,13	0,21
Total de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	100,00	100,00

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Les actifs et passifs financiers du Fonds, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous aux 31 décembre 2024 et 2023.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	13 525 409	180 157	162 015	13 867 581
Bons de souscription	11 313	1 010 681	—	1 021 994
Total	13 536 722	1 190 838	162 015	14 889 575

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	16 284 742	—	400 000	16 684 742
Bons de souscription	23 438	714 721	—	738 159
Total	16 308 180	714 721	400 000	17 422 901

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux autres que ceux indiqués ci-dessous.

Le rapprochement des placements évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) se présente comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Titres de participation	Titres de participation
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	400 000	—
Achats	—	500 000
Transferts entrants (sortants)	(391 666)	—
Ventes et remboursements	—	—
Profits réalisés (pertes réalisées)	—	—
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	153 681	(100 000)
Solde à la clôture de l'exercice	162 015	400 000
Variation de la plus-value (moins-value) latente au cours de l'exercice des placements détenus à la clôture de l'exercice	(46 319)	(100 000)

Les titres de niveau 3 détenus par le Fonds sont constitués de titres de participation de sociétés fermées. Le gestionnaire détermine la juste valeur à l'aide de diverses techniques d'évaluation, telles que l'utilisation de transactions récentes comparables ou des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques utilisées par les intervenants du marché. Aux 31 décembre 2024 et 2023, ces positions n'étaient pas significatives pour le Fonds et aucune variation des hypothèses raisonnables possibles utilisées pour leur évaluation n'aurait eu une incidence importante sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 31 décembre 2024

Frais de gestion (note 11)

Les frais de gestion diffèrent selon les séries d'actions du Fonds, comme le présente le tableau suivant.

Série	Frais de gestion maximaux
Série A	2,50 %
Série D	1,50 %
Série F	1,50 %
Série I*	Négociés par le porteur d'actions

* Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés par les porteurs d'actions et sont versés directement par le porteur d'actions ou par le Fonds. Ces frais ne dépassent pas les frais de gestion à payer sur les actions de série A du Fonds.

Accords de partage (note 13)

Le tableau qui suit présente les coûts de transaction totaux engagés auprès de certains courtiers pour des services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Commissions de courtage accessoires	3 552	899

Prêts de titres (note 3)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les valeurs de marché des titres prêtés et les montants des garanties connexes reçues s'établissaient comme suit.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Titres prêtés	1 061 018	1 531 227
Garanties	1 117 174	1 608 263
Garanties en pourcentage des titres prêtés (%)	105	105

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les revenus et les charges en ce qui a trait aux prêts de titres ont été les suivants.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Revenus de prêts de titres, montant brut, déduction faite des retenues d'impôt	102 590	49 081
Charges de prêts de titres	(41 034)	(19 632)
Revenus de prêts de titres reçus par le Fonds, montant net	61 556	29 449
Revenus nets de prêts de titres en pourcentage du montant brut des revenus de prêts de titres (%)	60	60

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 31 décembre 2024

Roulement de fonds

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds a acquis tous les actifs des sociétés en commandite accréditives indiquées ci-dessous et, en contrepartie, le Fonds a émis des parts à ces sociétés en commandite accréditives. Ensuite, ces actions ont été distribuées aux commanditaires des sociétés en commandite accréditives. Le gestionnaire était le conseiller en placement des sociétés en commandite accréditives. Le commandité des sociétés en commandite accréditives était sous contrôle commun du gestionnaire. Les choix fiscaux ont été exercés de façon à ce que le transfert des actifs soit effectué avec report d'impôt.

Date des opérations de roulement	Flow-Through Limited Partnership	Juste valeur des actifs acquis par le Fonds	Nombre d'actions émises par le Fonds
9 février 2024	Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	17 805 090 \$	3 032 485
9 février 2024	Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec	2 090 237 \$	355 479
9 février 2024	Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	12 177 922 \$	2 068 424
Total		32 073 249 \$	5 456 388

Date des opérations de roulement	Flow-Through Limited Partnership	Juste valeur des actifs acquis par le Fonds	Nombre d'actions émises par le Fonds
3 février 2023	Ninepoint 2021 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale	25 501 500 \$	3 570 409
3 février 2023	Ninepoint 2021 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec	2 162 651 \$	302 816
3 février 2023	Ninepoint 2021 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	12 224 045 \$	1 708 899
Total		39 888 196 \$	5 582 124

Se reporter aux notes générales afférentes aux états financiers, qui font partie intégrante de ceux-ci.

1. Création du Fonds

La Catégorie de fonds ressources Ninepoint (le « Fonds ») est une catégorie d'actions de Ninepoint Corporate Fund Inc. (la « Société »), une société constituée par des statuts en vertu des lois de l'Ontario le 29 novembre 2021, offerte au public le 7 février 2022. La Société est une société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds. Le siège social du Fonds est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

Le Fonds est un fonds multiséries qui est autorisé à émettre quatre séries d'actions : A, D, F et I. Les éléments qui différencient les séries d'actions sont les critères d'admissibilité, la structure de frais et les charges administratives associés à chacune d'elles.

Les états de la situation financière du Fonds sont en date du 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. L'inventaire du portefeuille du Fonds est au 31 décembre 2024.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par le Fonds sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par les Fonds pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans les états du résultat global. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la JVRN est déterminée à la clôture de la période comme suit :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés à une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
- 3) Les obligations, les débentures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués par la suite au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Le Fonds tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est présentée au prix de rachat.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés aux états du résultat global.

Comme l'indiquent les états du résultat global, les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et tout intérêt sur les soldes de trésorerie; et le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables; les distributions des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de distribution.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries du Fonds, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds a été créé en tant que catégories d'actions de la Société. La Société versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'elle paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. La Société devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. La société tentera d'éliminer cet assujettissement à l'impôt en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si la Société n'y parvient pas, elle sera assujettie à l'impôt.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans les états du résultat global.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans les états du résultat global.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

a) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

b) IFRS 18, États financiers : *Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS ET DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les actions ordinaires de sociétés non cotées peuvent être évaluées au coût ajusté d'après la dernière opération connue. Se reporter à la note 5, *Évaluations de la juste valeur*, pour en savoir plus sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques du Fonds et a conclu que le classement à la JVRN, selon l'IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers du Fonds.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses placements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent au Fonds et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que le Fonds respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

5. Évaluations de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- | | |
|----------|---|
| Niveau 1 | les cours non ajustés auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques; |
| Niveau 2 | les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif; |
| Niveau 3 | les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou aucune activité sur les marchés). |

Le classement des placements et des dérivés du Fonds dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation et les options évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont divulgués dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

PLACEMENTS PRIVÉS D'ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des placements privés d'actions ordinaires assujettis à une période de détention qui est généralement de quatre mois, mais qui peut aller jusqu'à douze mois, suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de l'exercice de détention du placement privé d'actions ordinaires au cours de la période, les actions doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en titres de niveau 1, dans la mesure où le titre est négocié sur un marché actif. Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels le Fonds est exposé dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion du Fonds. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024 et classe les titres par type d'actif, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-dessous. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement d'un Fonds et le rendement de l'indice de référence du Fonds. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements du Fonds sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par le Fonds se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque le Fonds détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour le Fonds.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par le Fonds sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Le Fonds peut être exposé au risque de crédit lié aux contreparties à des instruments dérivés qu'il utilise. Le risque de crédit lié à ces opérations est jugé négligeable puisque toutes les contreparties ont une note de crédit approuvée équivalant à une note de crédit A de Standard & Poor's sur leur dette à long terme.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'un Fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, le Fonds est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. Le Fonds conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat. Bien que le Fonds puisse, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou sujets à restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés à l'inventaire du portefeuille du Fonds, ces placements ne représentent pas une proportion importante du portefeuille de placements du Fonds. Par conséquent, le risque n'est pas important.

À l'exception des contrats dérivés et des placements vendus à découvert, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements du Fonds peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par le Fonds. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs, se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels le Fonds investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat du Fonds et aux intérêts des porteurs d'actions.

7. Actions rachetables du Fonds et gestion du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries d'actions rachetables et peut émettre un nombre illimité d'actions rachetables de chaque série.

Les actions rachetables du Fonds sont rachetables au gré du porteur, conformément aux documents de placement de chaque Fonds, à leur valeur liquidative par action.

Pour connaître les séries offertes par le Fonds, veuillez consulter la note 1, *Création du Fonds*.

Le Fonds est assorti de plusieurs catégories d'actions rachetables qui ne possèdent pas des caractéristiques identiques et, par conséquent, les actions ne remplissent pas les conditions de comptabilisation en tant que capitaux propres selon l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (l'« IAS 32 »).

Les différentes séries pouvant être offertes par le Fonds sont décrites ci-dessous :

Série	Descriptions des séries
Série A	Offerte à tous les investisseurs.
Série D	Offerte aux investisseurs qui acquièrent des titres au moyen d'un compte à courtage réduit ou de tout autre type de compte approuvé par le gestionnaire et dont le courtier a conclu une entente relative à la série D à l'égard du placement de ces titres.
Série F	Offerte aux investisseurs qui participent à des programmes contre rémunération par l'intermédiaire de leur courtier et dont le courtier a conclu une entente relative à la série F avec le gestionnaire, ou aux investisseurs individuels qui ont été approuvés par le gestionnaire.
Série I	Offerte aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au gré du gestionnaire de façon ponctuelle.

GESTION DU CAPITAL

Le capital d'un Fonds est représenté par les actions émises et en circulation et par l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Le gestionnaire se sert du capital des Fonds conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus des Fonds, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat normales. Le Fonds n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

ÉVALUATION DES ACTIONS

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau ci-après comprend une comparaison de la valeur liquidative par action aux fins des opérations et de l'actif net par action figurant dans les états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Série	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par action	Actif net par action présentée dans les états financiers	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par action	Actif net par action présentée dans les états financiers
Série A	6,19 \$	6,33 \$	6,24 \$	6,33 \$
Série D	6,40 \$	6,55 \$	6,38 \$	6,47 \$
Série F	6,39 \$	6,54 \$	6,37 \$	6,47 \$

8. Imposition de la Société

La Société est une « société de placement à capital variable » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme la Société est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les séries de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque série est indiqué dans les états du résultat global de la série en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille d'un Fonds est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par le Fonds sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice du Fonds. La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans. À la fin de l'année d'imposition close le 31 décembre 2023, la Société n'avait aucune perte en capital ou perte autre qu'en capital pouvant être reportée à des fins fiscales.

9. Distributions

La Société compte verser des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur les gains en capital en février de chaque année dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les gains en capital nets réalisés. Tous les dividendes seront investis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds, à moins que les actionnaires ne demandent à ce qu'ils soient versés en espèces. Le Fonds procède à des distributions annuelles.

10. Trésorerie et placements faisant l'objet de restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par le Fonds. La valeur de la trésorerie et des placements faisant l'objet de restrictions détenus pour le Fonds est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres au Fonds et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne du Fonds. Le taux des frais de gestion pour le Fonds sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT

Le Fonds verse au gestionnaire une prime d'encouragement annuelle, assujettie aux taxes applicables, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne des séries visées du Fonds. Ce pourcentage correspondra à 10 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par action de la série visée du Fonds du 1^{er} janvier (ou à la création) au 31 décembre sur le rendement d'un indice de référence qui représente un indice mixte constitué à 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement global plafonné des matériaux S&P/TSX et à 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX.

Si le rendement d'une série pendant un exercice est inférieur au rendement de l'indice mixte décrit ci-dessus (le « déficit »), aucune prime d'encouragement ne sera versée pendant les exercices subséquents jusqu'à ce que le rendement de la série du Fonds, cumulatif et calculé à partir du premier de ces exercices subséquents, dépasse le montant du déficit. Le gestionnaire peut diminuer la prime d'encouragement à payer par le Fonds à l'égard d'un investisseur donné en retranchant une fraction. En outre, les porteurs d'actions de série I peuvent négocier une prime d'encouragement différente de celle décrite ci-dessus ou ne verser aucune prime d'encouragement.

12. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais d'un Fonds sont soumis aux taxes applicables. Chaque série du Fonds doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres au Fonds.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, renoncer à une partie des charges d'exploitation du Fonds ou en prendre la charge. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage du Fonds sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

14. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour l'ensemble des Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions du Fonds sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute au Fonds les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global.

15. Événements postérieurs à la date de clôture

CHANGEMENT DE SOUS-CONSEILLER ET DE GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

À compter du 1^{er} janvier 2025, Sprott Asset Management LP n'agit plus à titre de sous-conseiller du Fonds. Par suite de ce changement, le gestionnaire est devenu le seul conseiller en placement du Fonds. Le gestionnaire a nommé Nawojka Wachowiak à la tête du processus de prise de décisions en matière de placement du Fonds.

ROULEMENTS DE FONDS

Le Fonds a acquis tous les actifs de Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et de Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership en date du 7 février 2025, et de Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership en date du 21 mars 2025, et, en contrepartie, le Fonds a émis des actions à ces sociétés en commandite accréditives. Ensuite, ces actions ont été distribuées aux commanditaires des sociétés en commandite accréditives à une valeur égale à la valeur des parts détenues dans les sociétés en commandite accréditives. Le gestionnaire était le conseiller en placement des sociétés en commandite accréditives. Le commandité des sociétés en commandite accréditives était sous contrôle commun du gestionnaire. Les choix fiscaux ont été exercés de façon à ce que le transfert des actifs soit effectué avec report d'impôt.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Télééc. : 416-628-2397

Courriel : invest@ninepoint.com

Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site à l'adresse :

www.ninepoint.com

Appelez notre ligne d'information sur les fonds communs de placement pour connaître le cours de clôture quotidien :

416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Bay Adelaide Centre, tour Est
22, rue Adelaide Ouest, bureau 3400
Toronto (Ontario) M5H 4E3

Les opinions, estimations et projections (l'« information ») contenues dans le présent rapport sont exclusivement celles de Ninepoint Partners LP et peuvent changer sans préavis. Ninepoint Partners LP déploie tous les efforts nécessaires pour s'assurer que l'information est tirée de sources fiables et exactes. Ninepoint Partners LP décline, cependant, toute responsabilité quant aux pertes ou dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de la présente information. Ninepoint Partners LP n'est pas tenue de mettre à jour l'information contenue aux présentes. Le lecteur ne doit pas considérer l'information contenue dans le présent rapport comme un substitut à son jugement. Ninepoint Partners LP est le gestionnaire de la Catégorie de fonds ressources Ninepoint (le « Fonds »). Un placement dans ce Fonds peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire attentivement le prospectus simplifié avant de faire un placement. Les taux de rendement indiqués représentent le rendement total antérieur, composé annuellement, compte tenu des variations de la valeur des actions et du réinvestissement de toutes les distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat, de distribution et des frais optionnels, ni des impôts sur le revenu à payer par un porteur d'actions, lesquels auraient réduit le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur et rendement fluctuent fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.
